



INFORMATION

Une date dépassée, pas d'inquiétude

Regardez la date de durabilité minimale (DDM, anciennement DLUO)

Définition

La date de durabilité minimale est une **date totalement indicative**.

Une fois la date dépassée, le produit peut potentiellement perdre certaines qualités gustatives ou nutritives (baisse de la teneur en vitamines par exemple), **mais le produit n'est absolument pas dangereux pour la santé**.

C'est le cas par exemple des produits secs, stérilisés, ou déshydratés (café, lait, jus de fruits, gâteaux secs, boîtes de conserve...).

À savoir : pour certains produits, la mention de la DDM n'est pas obligatoire : fruits et légumes frais, vins, vinaigres, sel, sucres en morceaux, chewing-gums...

Ces informations sont disponibles sur le site service public.fr

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10990>